



Procédure d'évacuation en cas d'urgence

Nom de la requérante : _____ Date : _____

Adresse du service : _____

REGLEMENT DES SERVICES DE GARDE EDUCATIFS A L'ENFANCE

- Tel qu'édicté à l'article 60, 11^e paragraphe de l'alinéa 1 du RSGEE

Une personne physique doit, pour obtenir sa reconnaissance, soumettre au bureau coordonnateur agréé pour le territoire où est située la résidence où elle entend fournir les services de garde, une demande écrite accompagnée des documents et renseignements suivants : 11^o la procédure d'évacuation en cas d'urgence établie en vertu de l'article 90.

- **Tel qu'édicté à l'article 90, RSGEE**

La responsable doit prévoir des procédures d'évacuation en cas d'urgence. Elle doit organiser des exercices à cet effet chaque fois qu'elle reçoit un nouvel enfant ou au moins une fois par six mois.

Avant de compléter cette procédure, il est fortement recommandé de lire le « Plan de sécurité incendie et de mesures d'urgences » émis par le ministère dans l'onglet « Ressources et références »

1-Si la présence de feu ou d'un danger était, quelles procédures avez-vous mises en place en cas d'urgence? Faites-en la description.

2-Énumérez les consignes à transmettre aux enfants en cas d'évacuation d'urgence ?

3-En cas d'incendie ou de danger, comment comptez-vous évacuer le groupe incluant les poupons ?
Quelles sont les consignes à suivre en cas d'évacuation ?

4-Quels sont vos points de rassemblement extérieur et comment vous assurez-vous que tous les enfants de votre groupe les identifient facilement ?

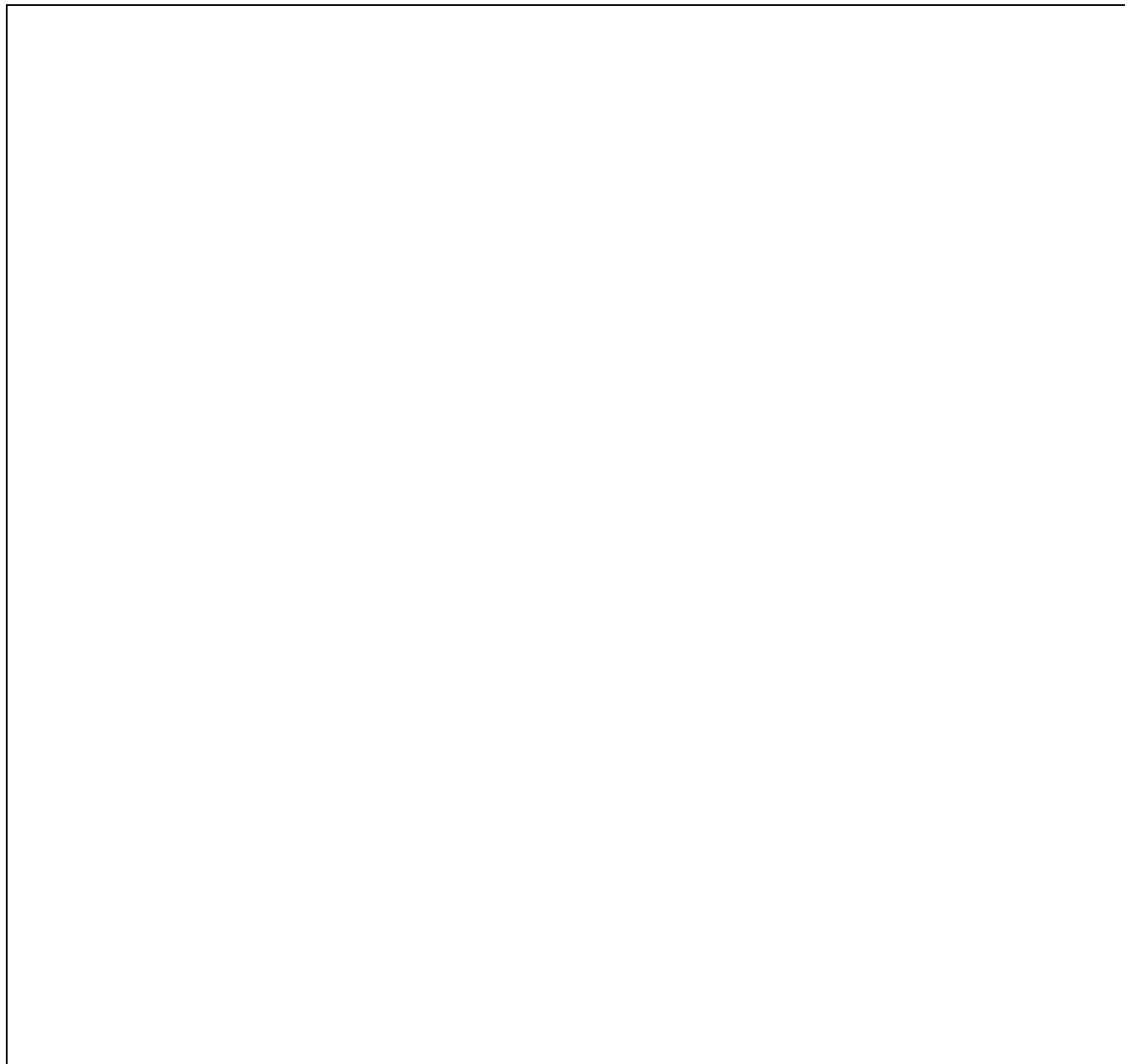
5-Énumérez le matériel que vous jugez nécessaire de disposer si vous aviez à évacuer votre résidence avec le groupe d'enfants et où se situe ce matériel ?

6-Quel sera votre lieu de ralliement (zone de refuge) ?

7-De quelle manière comptez-vous avoir en main les coordonnées des parents, comment et quand comptez-vous communiquer avec eux ?

Plan d'évacuation (optionnel)

**VEUILLEZ FAIRE LE PLAN D'EVACUATION DE VOTRE DEMEURE,
EN INDIQUANT BIEN LES SORTIES ET LE TRAJET EMPRUNTE AINSI QUE LES LIEUX DE RASSEMBLEMENT.**



Lieu de rassemblement -1 : _____

Lieu de rassemblement -2 : _____

Ralliement (zone de refuge) : _____